



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E146800

VALABLE JUSQU'AU 01/09/2026

ÉDITÉ LE

15/09/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 24/02/2015

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 24/06/2024  
300 000

Raison sociale : RENOV'ENERGIES

10 RUE JACQUES PREVERT  
67320 DRULINGEN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC SAVERNE

Téléphone : 03 67 38 00 20

Fax :

Portable : 06 52 11 02 03

Siret : 810 161 091 00014

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4205053

Site Internet : www.renov-energies.fr

E-mail : sebastien.bauer@renov-energies.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

GAN 309625802005

Responsabilité légale :

BAUER SÉBASTIEN GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :

GAN 309625802005

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Effectif moyen : 14

Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	11/09/2025
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	08/09/2022
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	11/09/2025

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	11/09/2025
o Radiateurs électriques, dont régulation.	11/09/2025
o Ventilation mécanique	08/09/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	11/09/2025
o Isolation des combles perdus	11/09/2025
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	11/09/2025

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.